

Charte de l'arbre et langue de bois

Depuis 2012, les Joinvillais disposent d'une « **Charte du patrimoine arboré** » votée par le Conseil Municipal. La mairie s'y engage à gérer ses arbres de manière respectueuse, notamment quant à l'usage des pesticides, et surtout sur la manière de les tailler. La Charte engage à des pratiques d'élagage très précises, ce qu'on appelle les techniques de **taille douce ou raisonnée des arbres**.

Citation : « *La Ville pratique la taille raisonnée et s'engage à **ne pas éliminer plus de 30 % du volume initial du houppier de l'arbre**, ne couper que des branches de faible diamètre, c'est-à-dire **inférieur ou égal à 5 cm** et effectuer des coupes nettes et franches. Le recouvrement des plaies sera ainsi plus rapide et elles risqueront donc moins de s'infecter.* ».

Or, concernant les arbres isolés comme les arbres d'alignement, c'est tout le contraire qui est pratiqué (voir photo jointe), à savoir une taille sévère, qui défigure les arbres, les fragilise et peut entraîner des chutes de branches, voire de l'arbre lui-même. Comme le disent les spécialistes de l'élagage, « *moins on le touche, mieux un arbre se porte* ».

A Joinville, on continue malgré la Charte à pratiquer la taille dite « en rideau » sur les arbres d'alignement.

Cet élagage les transforme en cubes et réduit leur hauteur de deux tiers.

Chaque année, les arbres sont ainsi détériorés et enlaidis sans justification autre que de remplir les poches de sociétés d'élagage incompetentes et non respectueuses de la Charte, et ceci grâce à nos impôts.

Si la Mairie ne respecte pas ses engagements au sujet des arbres, elle sait pratiquer au plus haut point l'art de la langue de bois, qui nous donne une image idyllique de la gestion environnementale de la ville (voir notamment le « Joinville Mag » de mai 2016 sur la semaine du développement durable à Joinville, qui ignore totalement les acteurs locaux ...).

La Charte nous donne la possibilité de dénoncer et d'exiger plus de transparence, un « droit opposable » à la langue de bois, bien utile pour faire bouger les lignes. A suivre...



Le serpent de mer de la restauration scolaire

Depuis de nombreuses années, les différents bénéficiaires de la restauration scolaire sont mécontents.

A commencer par les enfants qui « ne trouvent pas ce qu'ils mangent très bon » et de ce fait ne mangent pas voire pas assez.

Viennent ensuite les parents (et les fédérations de parents) qui entendent leurs enfants dire, en rentrant à la maison, qu'ils ont faim (parents qui ne s'estiment pas très écoutés de leurs élus). Enfin les enseignants qui voient leurs élèves souvent apathiques, même si tout n'est pas à mettre sur le dos de l'alimentation (on peut penser au fiasco de la réforme des rythmes scolaires).

La faute est à n'en pas douter à rejeter sur les municipalités qui, toujours pour des raisons économiques, confient les repas à des prestataires de services, lesquels, et ce toujours pour des motifs économiques font des choix plus que discutables sur le contenu des assiettes. A Joinville, pour soi-disant éviter le gaspillage alimentaire, la mairie a retiré un composant sur les plateaux d'Elior pour un prix qui lui reste identique.

Que faire dès lors ?

Municipaliser la restauration scolaire. C'est faire le choix de la proximité : préparer la nourriture sur place, choisir des produits de qualité et de saison, faire rentrer le bio dans les cantines.

A Joinville pour faire des économies le pain bio est supprimé 😞

Quand les aliments sont bons, nul besoin de faire des plats sophistiqués.

Les enfants (comme les adultes du reste) ne méritent-ils pas ces choix alimentaires qui sont aussi politiques ?

Pesticides : encore un effort !

Les pesticides sont utilisés en quantités considérables depuis plus d'un demi-siècle par l'agriculture conventionnelle. On retrouve des résidus de pesticides partout : dans l'eau, dans l'air, et dans notre nourriture. Le site de l'ONG Générations Futures (à laquelle Joinville Ecologie est associée) donne une information très complète.

A Joinville, on traite nos trottoirs avec un désherbant qui doit ne pas être pulvérisé à proximité d'un cours d'eau ! La majeure partie du territoire joinvillais est en contact direct avec la nappe phréatique superficielle de la Marne !

Le « Pistol EV » utilisé, produit par la multinationale Bayer, associe du **Diflufénicanil** et du Glyphosate. Le premier, très peu biodégradable, s'accumule dans l'environnement. Il est toxique pour les végétaux aquatiques et les animaux qui les consomment, et attaque le thymus. Le **Glyphosate** est l'herbicide le plus utilisé sur la Planète, classé « cancérigène probable par l'Organisation Mondiale de la Santé ». Il fait l'objet d'un lobbying industriel intense visant à empêcher son interdiction, réclamée par un nombre toujours plus important de spécialistes.

M. le maire, pour notre santé, faites de Joinville le Pont une ville Zéro Phyto !



Essilor : luxe, opacité et pollution...

Le réaménagement de la friche « Essilor » constitue la première opération d'urbanisme majeure du second mandat de M. Dosne. Nous sonnions l'alarme depuis longtemps, mais la Municipalité n'a abattu son jeu qu'en janvier 2015. Jusqu'alors, le maire faisait juste miroiter la création d'une nouvelle école sur la rue de Paris « prolongée », en remplacement de l'école maternelle du Centre, qui sera vendue.

Le côté obscur du projet est apparu progressivement. Le promoteur Cogedim bâtira 170 logements desservis par une allée privée partant du boulevard du Maréchal Leclerc. Il construira aussi l'école de 12 classes, vendue à la Municipalité pour 9 millions d'euros (les 17 seuls appartements semi-sociaux seront au-dessus). Créer un équipement public autorise une plus grande densification...

La cour de l'école, enclavée, sur deux niveaux, ressemblera à une cour de prison.

Pour sa tranquillité, la Municipalité a tronçonné la procédure : d'abord début 2015 une modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) autorisant le projet, puis le permis de construire, rendu public le 1^{er} octobre, et signé le 22 octobre 2015. L'Autorité environnementale, saisie par le Préfet de région, avait pourtant rendu un avis très critique, et l'avis favorable du Préfet du département comportait des réserves, pas toutes levées.

Joinville-Ecologie a effectué un recours gracieux auprès de la Municipalité fin 2015. Après son rejet, plutôt que d'aller au contentieux, nous avons choisi de négocier directement avec la Cogedim. L'allègement du Code de l'urbanisme effectué depuis une quinzaine d'années par tous les gouvernements réduisait nos chances de faire annuler le projet (sauf pour l'école, pour des raisons de santé publique)...

L'exploitation passée a gravement pollué le site avec divers hydrocarbures et métaux lourds. Les documents fournis au public à ce sujet sont scandaleusement insuffisants, histoire qu'on « oublie » d'appliquer une Circulaire de février 2007 préconisant d'éviter de construire un établissement sensible en pareil lieu. Or nous avons découvert que la dépollution effectuée autorisait juste un nouvel usage industriel pour ce terrain...

La Cogedim s'est révélée être un interlocuteur plus responsable que les politiciens locaux. Nous nous sommes entendus pour une dépollution approfondie, supervisée par un intervenant indépendant : nous avons demandé au Préfet du Val-de-Marne l'intervention de l'Ineris, un établissement public spécialisé.

Nous aurons aussi des parkings à vélos au niveau de la rue...

Les écologistes de Joinville travaillent ainsi pour la santé des familles dont les enfants seront scolarisés dans l'école, et des habitants qui s'installeront dans le nouveau quartier.



Plus d'infos sur notre site www.joinville-ecologie.org ou en flashant notre QR code

